

Conformément à la loi scolaire de l'Alberta, le Conseil scolaire FrancoSud a éliminé les frais scolaires de base. Les écoles peuvent toutefois facturer certains frais aux parents, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

Frais d'utilisateur – technologie

Projet AVAN	80 \$
-------------	-------

Sorties scolaires

Maternelle	85 \$
1 ^{re} année	58 \$
2 ^e année	40 \$
3 ^e année	50 \$
4 ^e année	82 \$
5 ^e année	55 \$
6 ^e année	55 \$
Kiwanis	280 \$